



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240708-BUR-AG-24-056-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 8 juillet 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition d'un véhicule électrique pour la collecte des encombrants

L'andeuX mille vingt-quatre, le 8 juillet à 10h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Pierre SAVELLI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Michel ROSSI.

ABSENTS : Louis POZZO di BORGO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Volants : 9
Pour : 9
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-Président, ouvre la séance.

Bureau du 8 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240708-BUR-AG-24-056-DE
Date de télétransmission : 23/07/2024
Date de réception préfecture : 23/07/2024

OBJET : Plan de financement du projet d'acquisition d'un véhicule électrique pour la collecte des encombrants

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de collecte de déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant la dotation quinquennale 2020-2024 allouée par la Collectivité de Corse à la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

- Le projet d'acquisition d'un véhicule électrique pour la collecte des encombrants
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

Dépenses en € HT		72 912,58 €
Recettes		
Collectivité de Corse- dotation quinquennale	50%	36 456,29 €
Autofinancement CAB	50%	36 456,29 €

- La demande de financement auprès de la CDC, via la dotation quinquennale 2020-2024

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT
Louis Pozzo di Borgo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr